

Compagnie d'Embouteillage Coca-Cola Canada Limitée

Rapport sur le travail forcé et le travail des enfants pour l'année civile 2023

Le présent rapport est préparé en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « *Loi* ») et donne un aperçu des mesures, des actions et des activités entreprises par Compagnie d'Embouteillage Coca-Cola Canada Limitée (« *Embouteillage Coke Canada* », « nous », « notre » ou « nos ») pour évaluer, prévenir et réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement. Le présent rapport s'applique à l'égard de l'exercice financier d'Embouteillage Coke Canada se terminant le 31 décembre 2023 et constitue le premier rapport préparé par Embouteillage Coke Canada en vertu de la Loi.

A. À propos d'Embouteillage Coke Canada

Embouteillage Coke Canada est une entreprise familiale comptant plus de 5 700 employés d'un océan à l'autre. Nous exerçons nos activités dans toutes les provinces par l'intermédiaire de plus de cinquante centres de vente et de distribution et de cinq usines de fabrication, afin de produire, vendre et distribuer les boissons les plus appréciées au Canada, notamment : Coca-Cola^{MD}, Coca-Cola^{MD} light, Coca-Cola^{MD} Zéro sucre, Sprite^{MD}, Fanta^{MD}, Barq's^{MD}, POWERADE^{MD}, BodyArmor^{MD}, Minute Maid^{MD}, DASANI^{MD}, Smartwater^{MD} et Vitaminwater^{MD}; et les marques partenaires Canada Dry^{MD}, Monster Energy^{MD} et A&W^{MD}.

Embouteillage Coke Canada existe en vertu de la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario. Notre siège social est situé à Toronto, en Ontario.

B. Notre engagement

Chez Embouteillage Coke Canada, les droits fondamentaux de la personne sont au cœur de tout ce que nous faisons. De l'embauche d'employés aux comportements que nous nous devons les uns aux autres, en passant par le consommateur qui déguste l'une de nos boissons rafraîchissantes, nous reconnaissons l'importance de nos obligations de respecter et de promouvoir les lois et les principes provinciaux, fédéraux et internationaux en matière de droits de la personne. À cette fin, nous avons mis en place des politiques en matière de droits de la personne, introduit une formation supplémentaire pour les employés et appliqué les principes de ces politiques dans l'ensemble de notre entreprise. À la suite de l'adoption de la Loi, nous avons encore amélioré nos pratiques liées à la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants, y compris de nouvelles politiques, de la formation et une surveillance accrue des fournisseurs.

Ce rapport décrit les activités et les politiques d'Embouteillage Coke Canada et énonce les mesures que nous prenons pour prévenir et réduire le risque de travail des enfants et



de travail forcé au sein de notre entreprise et de notre chaîne d'approvisionnement. Tous les employés d'Embouteillage Coke Canada ont un rôle à jouer pour s'assurer que les droits de la personne sont respectés dans l'ensemble de notre entreprise et de notre chaîne d'approvisionnement, et sont encouragés et habilités à se joindre à nous dans cette aventure.

C. La nature mondiale du travail forcé et du travail des enfants

L'engagement d'Embouteillage Coke Canada en faveur des droits de la personne s'étend à la Loi. Embouteillage Coke Canada reconnaît que le risque de travail forcé et de travail des enfants existe tout au long des chaînes d'approvisionnement auxquelles nous participons. Le travail forcé et le travail des enfants sont des questions cruciales en matière de droits de l'homme dans le monde. L'Organisation internationale du travail (OIT) estime que plus de 27 millions de personnes sont en situation de travail forcé dans le monde, dont beaucoup dans des industries susceptibles d'alimenter les chaînes d'approvisionnement mondiales. L'OIT estime également que plus de 160 millions d'enfants travaillent actuellement dans le monde, dont près de la moitié sont soumis à des conditions dangereuses.

Le respect des droits de la personne est fondamental pour Embouteillage Coke Canada et nous nous engageons à veiller à ce que les personnes liées à notre chaîne d'approvisionnement soient traitées avec dignité et respect. Nos partenaires propriétaires de marques sont également engagés dans ce combat. Par exemple, certaines politique de The Coca-Cola Company (« TCCC ») dont la Politique en matière de droits de l'homme, les Principes directeurs des fournisseurs et les Principes pour l'agriculture durable de The Coca-Cola Company (« politiques de TCCC ») interdisent le recours à toutes les formes de travail forcé, y compris le travail des enfants, le travail en prison, la servitude pour dettes, le travail servile, le travail militaire, le travail forcé et toute forme de traite des êtres humains au sein de la chaîne d'approvisionnement de TCCC. En tant qu'embouteilleur autorisé de produits TCCC au Canada, Embouteillage Coke Canada adhère aux politiques de TCCC et s'attend également à ce que ses fournisseurs essentiels s'y conforment.

La lutte d'Embouteillage Coke Canada contre le travail forcé et le travail des enfants est également alignée sur les priorités internationales des Nations Unies, y compris ses objectifs de développement durable qui, entre autres, favorisent le travail décent pour tous et appellent à la nécessité d'éradiquer le travail forcé et l'esclavage moderne. Embouteillage Coke Canada reconnaît que la collaboration est essentielle pour réaliser des progrès significatifs dans ce domaine et nous nous engageons à travailler avec le système Coca-Cola, nos partenaires propriétaires de marque, nos fournisseurs, nos clients, nos consommateurs et nos parties intéressées pour résoudre collectivement le problème du travail forcé et du travail des enfants.



D. Chaîne d'approvisionnement d'Embouteillage Coke Canada

Embouteillage Coke Canada exerce ses activités exclusivement au Canada. Cependant, certains ingrédients et matériaux que nous utilisons pour produire et emballer nos boissons sont achetés à l'extérieur du Canada. Nous achetons également certains produits finis auprès de nos propriétaires de marques. Avec nos marques partenaires, nous accordons une importance extrême à la manière dont nos ingrédients et matériaux proviennent de nos ingrédients et matériaux, et nous nous engageons à nous approvisionner de manière durable en ingrédients et matériaux.

En tant qu'embouteilleur autorisé de Coca-Cola, Embouteillage Coke Canada participe à la chaîne d'approvisionnement mondiale de TCCC. Nous achetons des concentrés et des sirops auprès de nos partenaires propriétaires, qui sont notre ingrédient le plus important et notre principale catégorie de dépenses en matériaux. Ces concentrés et sirops sont combinés à de l'eau, des édulcorants et d'autres ingrédients dans nos cinq installations de production pour produire nos boissons. Les ingrédients et les matériaux utilisés pour produire et emballer nos produits, ainsi que notre équipement de production, proviennent principalement de fournisseurs de systèmes TCCC autorisés et contrôlés, ce qui crée des responsabilités conjointes avec TCCC pour s'assurer que nos principaux fournisseurs respectent nos valeurs en matière de droits de l'homme et celles de nos propriétaires de marques. D'autres fournisseurs, plus petits, sont directement achetés par nous.

Nos fournisseurs jouent un rôle clé en nous aidant à garantir le respect des droits de l'homme tout au long de notre chaîne d'approvisionnement. Par conséquent, il est extrêmement important que des précautions soient prises dans la sélection des fournisseurs afin que nos principaux fournisseurs partagent nos valeurs, y compris le respect des droits de l'homme. Les mesures que nous prenons pour nous assurer que nos fournisseurs partagent nos valeurs, ainsi que certaines des activités de conformité des fournisseurs de TCCC sont décrites plus en détail ci-dessous.

En 2023, Embouteillage Coke Canada s'est engagé auprès de plus de 2 700 fournisseurs directs, y compris des fournisseurs basés au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et au Mexique. Parmi ces fournisseurs, 99 % sont basés au Canada ou aux États-Unis.

E. Les valeurs des droits de l'homme sont ancrées dans la chaîne d'approvisionnement de Coca-Cola

En tant qu'embouteilleur autorisé de Coca-Cola, Embouteillage Coke Canada fait appel à des fournisseurs de systèmes approuvés pour ses ingrédients et matériaux les plus critiques. Par conséquent, nous nous appuyons sur les supports et les systèmes de la chaîne d'approvisionnement de Coca-Cola pour sélectionner et effectuer la diligence raisonnable sur les fournisseurs les plus critiques. La diligence raisonnable du système Coca-Cola comprend les activités suivantes qui, entre autres, contribuent à réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement



mondiale du système Coca-Cola:

Audits des fournisseurs

TCCC fait effectuer des audits tiers sur place auprès des plus grands fournisseurs de systèmes (auxquels nous sommes également soumis en tant qu'embouteilleur de Coca-Cola) pour nous assurer qu'ils identifient, préviennent et atténuent les impacts sur les droits de l'homme, y compris le travail forcé et le travail des enfants. TCCC fait appel à des auditeurs accrédités par l'Association of Professional Social Compliance Auditors pour effectuer ces audits. TCCC effectue plus de 2500 audits de ce type chaque année.

Engagement en faveur de l'agriculture durable

Dans le cadre de ses engagements en faveur des droits de l'homme, TCCC a adopté les <u>Principes pour l'agriculture durable</u> (« **PSA** »), qui comprennent des principes pour une agriculture durable basés sur des critères environnementaux, sociaux et économiques. Les PSA s'appliquent à tous les produits agricoles et matériaux d'emballage d'origine agricole de TCCC et intègrent les principes des droits de l'homme et du lieu de travail de TCCC, y compris, entre autres, l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants.

Études ciblées

TCCC a réalisé des études spécifiques à chaque pays pour évaluer les risques liés aux droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement du système Coca-Cola.

Collaboration avec l'industrie

TCCC participe à des organisations industrielles, notamment le <u>Consumer Goods Forum</u>, qui s'efforce de relever les défis mondiaux auxquels l'industrie est confrontée, y compris les défis en matière de droits de l'homme, et travaille avec la Fair Labor Organization sur des questions liées aux droits de l'homme.

Principes directeurs des fournisseurs

TCCC exige que tous les fournisseurs de systèmes, y compris ses embouteilleurs autorisés, se conforment à ses <u>Principes directeurs des fournisseurs</u>. TCCC a préparé des documents d'orientation à l'intention de ses partenaires du système et de ses fournisseurs pour les aider à respecter les <u>Principes directeurs des fournisseurs</u> et organise des formations pour s'assurer que ses fournisseurs comprennent et s'alignent sur ses principes.

Principes directeurs des Nations Unies

Les politiques et pratiques de TCCC en matière de droits de l'homme sont conformes aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.



F. Les valeurs des droits de l'homme sont ancrées dans notre chaîne d'approvisionnement directe

En plus de la diligence raisonnable menée par le système Coca-Cola auprès des fournisseurs essentiels de Coca-Cola, Embouteillage Coke Canada prend de manière indépendante des mesures pour évaluer et réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants au sein de notre chaîne d'approvisionnement, notamment :

Principes directeurs des fournisseurs

Nous adhérons aux <u>Principes directeurs des fournisseurs</u> de TCCC et exigeons contractuellement de nos principaux fournisseurs qu'ils fassent de même. Le non-respect des Principes directeurs des fournisseurs serait considéré comme une violation substantielle de nos contrats commerciaux et pourrait entraîner la résiliation du contrat s'il n'est pas corrigé.

Logiciel de surveillance de la chaîne d'approvisionnement

En 2023, nous avons mis en œuvre FRDM, un logiciel de gestion des risques de la chaîne d'approvisionnement, pour améliorer notre diligence raisonnable à l'égard des nouveaux fournisseurs et surveiller les fournisseurs existants. Cet outil est utilisé pour évaluer en permanence le risque de travail forcé et de travail des enfants au sein de notre base de fournisseurs (y compris les fournisseurs du système Coca-Cola). Nos équipes d'approvisionnement et juridiques ont toutes deux accès à cet outil de surveillance.

Engagement du propriétaire de la marque et du système Coca-Cola

Nous collaborons avec nos marques partenaires et le système Coca-Cola pour assurer l'alignement dans la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants.

Pratiques d'embauche

Nous avons mis en œuvre des normes éthiques élevées en matière d'embauche et maintenons un système fiable pour vérifier l'admissibilité légale des travailleurs à travailler au Canada. Ces pratiques et procédures ont permis de s'assurer que tous nos employés sont légalement autorisés à travailler pour Embouteillage Coke Canada et que nous n'avons pas de travail forcé ou de travail des enfants directement au sein de notre entreprise.

Politique sur le travail forcé et le travail des enfants

En 2023, nous avons mis en vigueur une politique, spécifiquement en réponse à la Loi, qui réaffirme notre engagement dans la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants, et décrit toutes les mesures que nous avons prises pour donner suite à cet engagement.



Formation des employés

Début 2024, nous avons dispensé une formation à certains employés sur la Loi, notre politique sur le travail forcé et le travail des enfants, les mesures que nous et le système Coca-Cola prenons pour évaluer et réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants au sein de notre chaîne d'approvisionnement, et comment signaler si du travail forcé ou du travail des enfants est identifié dans notre chaîne d'approvisionnement. Comme notre équipe d'approvisionnement joue le rôle le plus important dans la sélection et la conformité des fournisseurs, une formation ciblée a été dispensée à cette équipe.

Aucune représailles pour le signalement

Nous reconnaissons qu'il est extrêmement important que les employés signalent tout travail forcé ou travail des enfants potentiel ou réel dans notre chaîne d'approvisionnement, sans crainte de représailles. Notre politique relative à la Loi est claire : les employés doivent signaler le travail forcé et le travail des enfants à notre équipe juridique s'ils identifient du travail forcé ou du travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement, et que les employés qui font de tels rapports ne feront pas l'objet de représailles à cet égard.

G. Domaines de risque et mesures correctives

En tant que producteur de boissons qui participe aux chaînes d'approvisionnement agricoles et industrielles internationales, nous avons identifié des parties de notre chaîne d'approvisionnement qui comportent un risque de travail forcé ou de travail des enfants, y compris en ce qui concerne les matières premières et les produits utilisés dans nos produits. À ce jour, nous n'avons identifié aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement, et aucune situation ne s'est présentée nécessitant la mise en œuvre de mesures correctives.

H. Quelle est la prochaine étape pour Embouteillage Coke Canada?

Nous sommes fermement déterminés à veiller à ce que les droits de la personne soient respectés tout au long de notre chaîne d'approvisionnement, à respecter nos obligations en vertu de la Loi et à nous améliorer continuellement. À l'avenir, nous continuerons de travailler avec le système Coca-Cola, nos partenaires propriétaires de marques, nos fournisseurs et nos parties intéressées internes pour améliorer nos pratiques, politiques et procédures liées aux droits de la personne, y compris nos activités de conformité liées à la Loi.



Coca-Cola Canada Bottling Limited

Forced Labour and Child Labour Report for the 2023 Calendar Year

This Report is prepared pursuant to Canada's *Fighting Against Forced Labour and Child Labour in Supply Chains Act* (the "**Act**), and provides an overview of the measures, actions and activities undertaken by Coca-Cola Canada Bottling Limited ("**Coke Canada Bottling**", "we", "us" or "our") to assess, prevent and reduce the risk of forced labour and child labour in our business and supply chain. This Report applies in respect of Coke Canada Bottling's financial year ending December 31, 2023, and is the first report prepared by Coke Canada Bottling under the Act.

A. About Coke Canada Bottling

Coke Canada Bottling is a family-owned business with more than 5,700 employees coast to coast. We operate in every province through more than fifty sales and distribution centres and five manufacturing facilities, to produce, sell and distribute Canada's most loved beverages, including: Coca-Cola®, Diet Coke®, Coca-Cola® Zero Sugar, Sprite®, Fanta®, Barq's®, POWERADE®, BodyArmor®, Minute Maid®, DASANI®, Smartwater® and Vitaminwater®; and partner brands Canada Dry®, Monster Energy® and A&W®.

Coke Canada Bottling exists under the Ontario Business Corporations Act. Our head office is located in Toronto, Ontario.

B. Our Commitment

At Coke Canada Bottling, fundamental human rights sit at the heart at everything that we do. From employee hiring, to the workplace behaviours we owe each other, all the way to the consumer enjoying one of our refreshing beverages, we recognize the importance of our obligations to observe and promote provincial, federal and internationally recognized human rights laws and principles. To this end, we have put into force human rights policies, introduced supplemental employee training and enforce the principles of those policies across our business. Following the passage of the Act, we further enhanced our practices related to the fight against forced labour and child labour, including new policies, training and enhanced monitoring of suppliers.

This Report describes Coke Canada Bottling's operations and policies, and sets out the steps we are taking to prevent and reduce the risk of child labour and forced labour within our business and our supply chain. All Coke Canada Bottling employees have a role to play in ensuring that human rights are respected across our business and supply chain, and are encouraged and empowered to join us on this journey.



C. The Global Nature of Forced Labour and Child Labour

Coke Canada Bottling's commitment to human rights extends to the Act. Coke Canada Bottling acknowledges that the risk of forced labour and child labour exists throughout the supply chains that we participate in. Forced labour and child labour are critical human rights issues globally. The International Labour Organization ("ILO") estimates that over 27 million people are in forced labour situations around the world, many of whom are in industries that may ultimately feed into global supply chains. The ILO also estimates that over 160 million children are currently in child labour globally, with nearly half of children subject to hazardous conditions.

Respect for human rights is fundamental to Coke Canada Bottling and we are committed to ensuring that people connected to our supply chain are treated with dignity and respect. Our brand owner partners are also committed to this fight. For example, The Coca-Cola Company's ("TCCC") Human Rights Policy, Supplier Guiding Principles and Principles for Sustainable Agriculture (the "TCCC Policies") prohibit the use of all forms of forced labour, including child labour, prison labour, indentured labour, bonded labour, military labour, slave labour and any form of human trafficking within TCCC's supply chain. As an authorized bottler of TCCC products in Canada, Coke Canada Bottling adheres to the TCCC Policies and also expects its critical suppliers to comply with the TCCC Policies.

Coke Canada Bottling's fight against forced labour and child labour is also aligned with international priorities of the United Nations, including its Sustainable Development Goals which, among other things, promote decent work for all, and calls out the need to eradicate forced labour and modern slavery. Coke Canada Bottling recognizes that collaboration is critical to making meaningful progress in this area and we are committed to working with the Coca-Cola system, our brand owner partners, suppliers, customers, consumers and stakeholders to collectively address the issue of forced labour and child labour.

D. Coke Canada Bottling's Supply Chain

Coke Canada Bottling operates exclusively in Canada. However, certain ingredients and materials that we use to produce and package our beverages are purchased from outside of Canada. We also purchase certain products as finished goods from our brand owners. We, along with our brand owner partners, place extreme importance on how and from whom our ingredients and materials are sourced, and we are committed to sustainable sourcing of our ingredients and materials.

As an authorized Coca-Cola bottler, Coke Canada Bottling participates in TCCC's global supply chain. We purchase concentrates and syrups from our brand owner partners, which is our largest ingredient and our primary material spend category. These concentrates and syrups are combined with water, sweeteners and other ingredients at our five production facilities to produce our beverages. The ingredients and materials used to produce and package our products, as well as our production equipment, are



primarily sourced from authorized and vetted TCCC system suppliers, which creates joint accountabilities with TCCC for ensuring that our key suppliers uphold our, and our brand owners', human rights values. Other, smaller, suppliers are sourced directly by us.

Our suppliers play a key role in helping us to ensure that human rights are respected across our supply chain. Therefore, it is extremely important that precautions are taken in supplier selection so that our key suppliers share our values, including respect for human rights. The steps that we take to help ensure that our suppliers share our values, along with some of TCCC's supplier compliance activities are described in more detail below.

In 2023, Coke Canada Bottling engaged with over 2,700 direct suppliers including suppliers based in Canada, the United States, the United Kingdom and Mexico. Of those suppliers, 99% are based in either Canada or the United States.

E. Human Rights Values Are Embedded Within The Coca-Cola Supply Chain

As an authorized Coca-Cola bottler, Coke Canada Bottling uses approved system suppliers for our most critical ingredients and materials. Therefore, we rely on the Coca-Cola supply chain supports and systems to select and complete due diligence on the most critical suppliers. Coca-Cola system due diligence includes the following activities that, among other things, help to reduce the risk of forced labour and child labour in the Coca-Cola system's global supply chain:

Supplier Audits

TCCC has onsite third-party audits performed on the largest system suppliers (to which we are also subject to as a Coca-Cola bottler) to ensure that they are identifying, preventing and mitigating human rights impacts, including forced labour and child labour. TCCC uses auditors accredited by the Association of Professional Social Compliance Auditors to perform these audits. TCCC conducts over 2500 such audits annually.

Commitment to Sustainable Agriculture

In furtherance of its commitments to human rights, TCCC has adopted the <u>Principles for Sustainable Agriculture</u> ("**PSAs**"), which include principles for sustainable agriculture based on environmental, social and economic criteria. The PSAs apply to all of TCCC's agricultural product and packaging materials of agricultural origin, and incorporate TCCC's human and workplace rights principles, including among other things prohibiting forced labour and child labour.

Focused Studies

TCCC has performed country-specific studies to assess the risks of human rights issues



within the Coca-Cola system supply chain.

Industry Collaboration

TCCC participates in industry organizations including the <u>Consumer Goods Forum</u>, which works to address global challenges facing industry, including human rights challenges, and works with the Fair Labor Organization on issues related to human rights.

Supplier Guiding Principles

TCCC requires all systems suppliers, including its authorized bottlers, to comply with its <u>Supplier Guiding Principles</u>. TCCC has prepared guidance material for its system partners and suppliers to help them uphold the Supplier Guiding Principles and conducts training to ensure that its suppliers understand and align to the Supplier Guiding Principles.

United Nations Guiding Principles

TCCC's human rights policies and practices align with the <u>United Nations Guiding</u> Principles on Business and Human Rights.

F. Human Rights Values Are Embedded In Our Direct Supply Chain

In addition to the due diligence conducted by the Coca-Cola system on critical Coca-Cola suppliers, Coke Canada Bottling independently takes steps to evaluate and reduce the risk of forced labour and child labour within our supply chain, including:

Supplier Guiding Principles

We adhere to TCCC's Supplier Guiding Principles, and contractually require our key suppliers to do the same. Failure to uphold the Supplier Guiding Principles would be deemed a material breach of our commercial contracts and could result in contract termination if left uncured.

Supply Chain Monitoring Software

In 2023, we implemented FRDM, supply chain risk management software, to enhance our due diligence of new suppliers and monitor existing suppliers. This tool is used to assess the risk of forced labour and child labour within our supplier base (including Coca-Cola system suppliers) on an ongoing basis. Our procurement and legal teams both have access to this monitoring tool.



Brand Owner and Coca-Cola System Engagement

We engage with our brand owner partners and the Coca-Cola system to ensure alignment in the fight against forced labour and child labour.

Hiring Practices

We have implemented high ethical standards in hiring, and maintain a reliable system to verify workers' legal eligibility to work in Canada. These practices and procedures have helped to ensure that all of our employees are legally eligible to work for Coke Canada Bottling and that we do not have any forced labour or child labour directly within our company.

Policy on Forced Labour and Child Labour

In 2023, we put into force a policy, specifically in response to the Act, that reaffirms our commitment to the fight against forced labour and child labour, and outlines all of the steps we have taken in furtherance of that commitment.

Employee Training

In early 2024, we provided training to certain employees about the Act, our policy on forced labour and child labour, the steps we and the Coca-Cola system take to evaluate and reduce the risk of forced labour and child labour within our supply chain, and how to report if forced labour or child labour is identified within our supply chain. As our procurement team plays the most critical role in vendor selection and compliance, targeted training was provided to this team.

No Reprisal for Reporting

We recognize that it is critically important for employees to report if they identify any potential or actual forced labour or child labour in our supply chain, without fear of reprisal. Our policy related to the Act is clear that employees must report forced labour and child labour to our legal team if they identify actual or potential forced labour or child labour in our supply chain, and that employees who make such reports will not be subject to reprisal for doing so.

G. Areas of Risk and Remediation Measures

As a beverage producer that participates in international agricultural and industrial supply chains, we have identified parts of our supply chain that carries a risk of forced labour or child labour, including with respect to the raw materials and commodities used in our products. To date, we have not identified any instances of forced labour or child labour in



our supply chain, and no situations have arisen requiring implementation of any remediation measures.

H. What's Next for Coke Canada Bottling?

We are strongly committed to ensuring human rights are respected across our supply chain, our obligations under the Act and continuous improvement. Moving forward, we will continue to work with the Coca-Cola system, our brand owner partners, our suppliers and our internal stakeholders to improve our practices, policies and procedures related to human rights, including our compliance activities connected to the Act.

I. Approval and Attestation

This Report was approved by the board of directors of Coke Canada Bottling pursuant to Section 11(4)(a) of the Act on May 28, 2024.

/s Steven Bloom_

Name: Steven Bloom

Title: Director

I have the authority to bind Coca-Cola Canada Bottling Limited

May 28, 2024